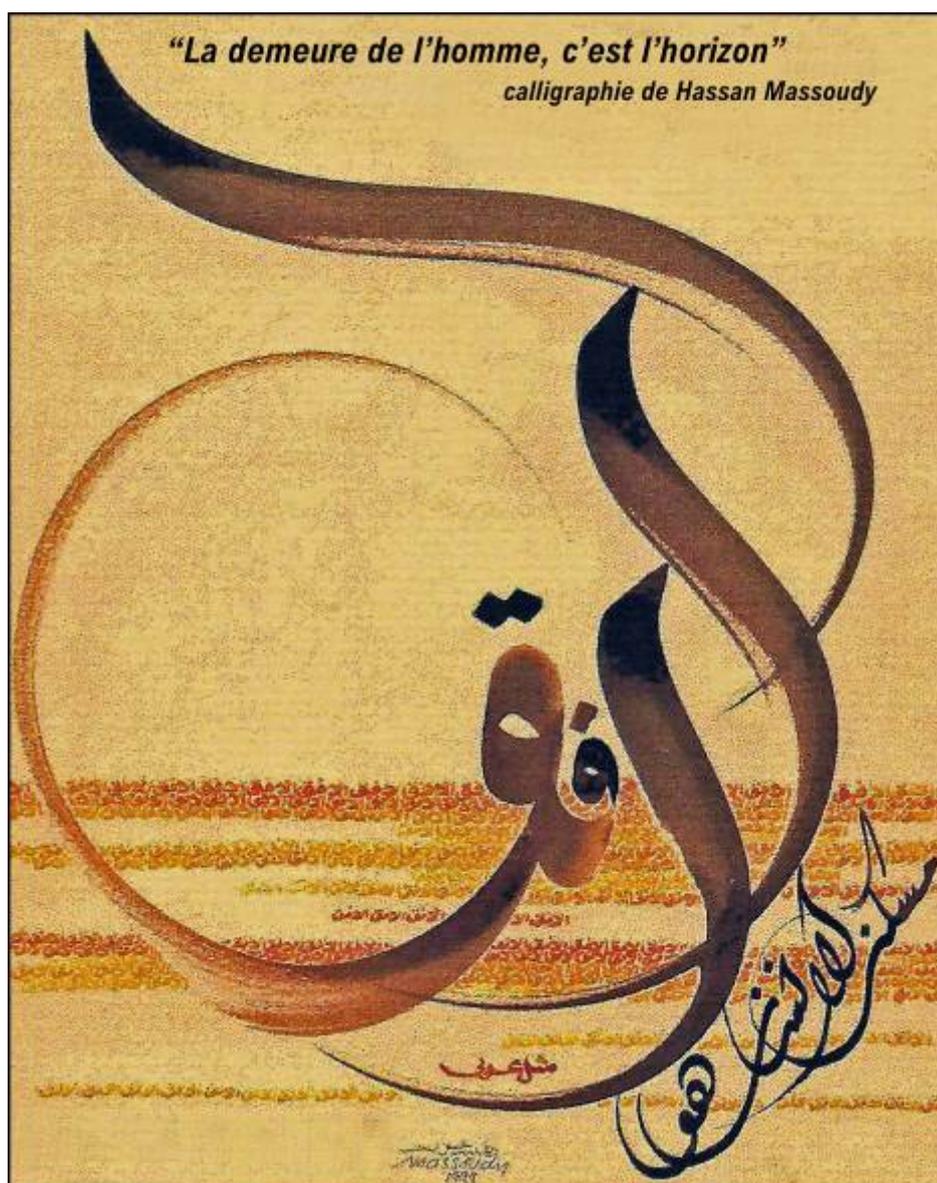


Sécurité et sentiment d'insécurité



Introduction.....	2
1. L'insécurité en chiffres.....	2
Violences physiques	3
délinquance à l'égard des biens matériels	5
2. Le sentiment d'insécurité	8
3. Préoccupations des habitants	10
Peut-on parvenir à débattre du sentiment d'insécurité ?.....	12
4. La "tentation" de clore	13
Des témoins de l'insécurité	13
Le droit absolu de se clore.....	14
Retrait résidentiel ou ouverture ?	15
Conclusion	16

Introduction



Dans une importante résidence en copropriété dans la région lyonnaise, un projet en cours d'élaboration prévoit d'en contrôler les accès avec portails et portillons nécessitant des badges pour leur ouverture. Selon ses concepteurs ce projet serait justifié par des actes d'incivilité et de délinquance supposés en augmentation depuis plusieurs années. Nous y reviendrons après avoir interrogé certaines raisons de l'insécurité ambiante, sujet très porteur en ce moment dans la classe politique et dans l'opinion. Cette insécurité serait principalement liée à une délinquance de "tous les jours", mais

nous verrons que cette délinquance n'est pourtant pas la principale préoccupation de la population française métropolitaine.

il s'agit là d'un vaste sujet et cette thématique n'apparaît pas par hasard aujourd'hui, il y a en effet de "l'insécurité dans l'air" depuis plusieurs années et les médias, du moins certains, s'en repaissent, en privilégiant « *le point de vue des victimes, auquel tout téléspectateur ou lecteur peut s'associer sans difficulté[...] Un peu comme au moment des guerres, on cherche de l'émotion, puisque c'est devenu l'écriture automatique de la télévision, média dominant.* » [Serge **Halimi**, "Médias et insécurité" | [Le Monde Diplomatique-Manière de voir](#) | mars-avril 2001]¹. Comment se construit cette ambiance quelque peu délétère ? Sur quelles données se fondent non seulement l'insécurité mais également le sentiment d'insécurité ? Il convient déjà de ne pas les confondre tant leur représentation diffère : l'insécurité relevant de statistiques parfois contestées, analysées et présentées dans de multiples études et rapports plus ou moins utilisés par les instances politiques ; le sentiment d'insécurité étant plus issu des peurs et des craintes ressenties face aux violences qui traversent la société civile, quelles soient subies directement ou non. Qu'en est-il plus précisément ?

1. L'insécurité en chiffres

L'insécurité liée à la délinquance relève de la victimation à partir d'une expérience d'agression physique, de vols en tout genre, de cambriolages..., vécue directement par une ou plusieurs personnes et qui décident de porter plainte. Ces faits sont identifiés et quantifiés à partir des dépôts de plaintes auprès de la police ou de la gendarmerie. Ils donnent lieu à des statistiques annuelles pouvant être interprétées de différentes façons par les médias, les politiques, les ministères... Déjà une restriction apparaît puisque tous les actes délictueux, en particulier dans le cas d'agressions physiques, ne donnent pas lieu à plainte et ne sont donc pas comptabilisés.

Cette délinquance se décline en de nombreux paramètres et pour cette étude nous avons retenu deux types d'indicateurs :

- victimes de violences physiques
- victimes de la délinquance à l'égard de biens matériels.

Les données sont établies annuellement par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure ([SSMSI](#)) et l'Institut national de la statistique et des études économiques ([INSEE](#)). La période retenue va de 2012 (pas de statistiques exploitables avant cette date pour plusieurs indicateurs) à 2020 ou 2019.

Elles sont présentées sous forme de graphiques avec de brefs commentaires et débouchent sur le calcul de **taux de victimation**. Ceux-ci font état, dans une population donnée (1 000), du nombre de personnes ou de ménages victimes au moins une fois au cours d'une année civile.

¹ Serge Halimi, Médias et insécurité / <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/56/HALIMI/55705>

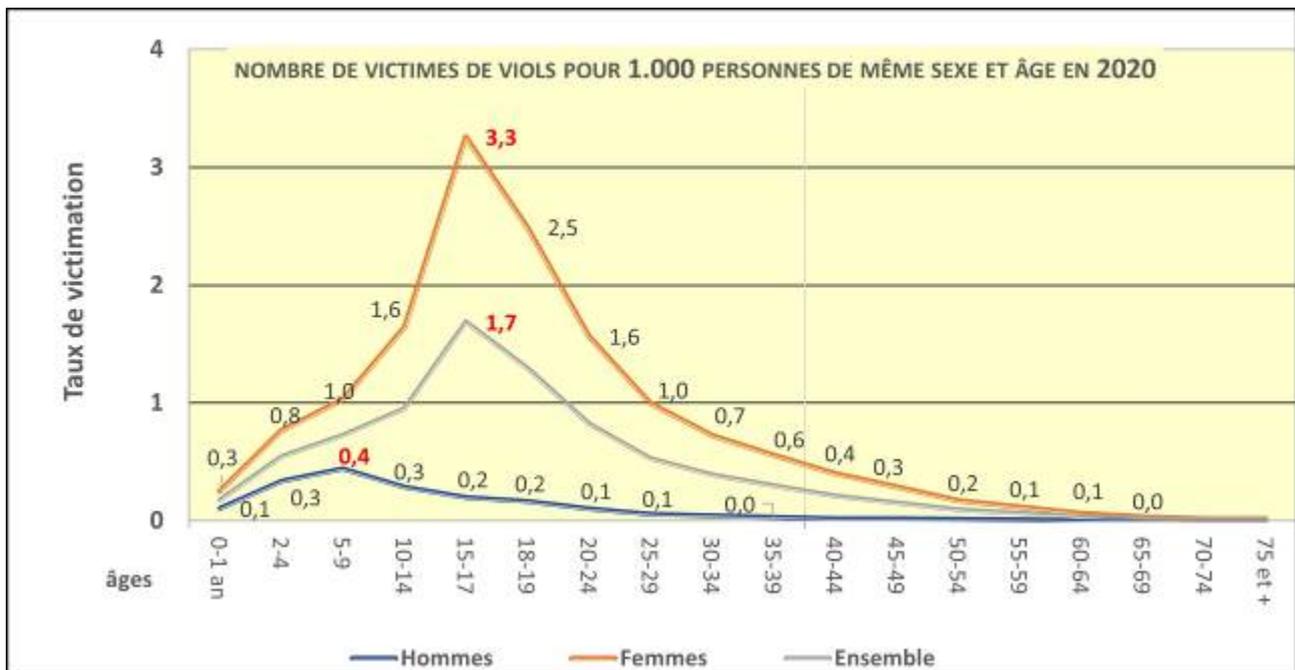
Violences physiques

Cette partie évoque les viols, les coups et blessures volontaires (CBV), dont les violences intra familiales (VIF). Aujourd'hui, l'importance de ces graves délits n'échappe à personne, mais avec peut-être l'impression que notre société éprouve bien du mal à se défaire de la culture ancestrale et inégalitaire du "mâle dominant", l'un des ancrages de ces violences.

Violences sexuelles



Entre 2012 et 2020 les violences sexuelles ayant donné lieu à plainte ont plus que doublé : **+104 %**. Différents mouvements, tel [#MeToo](#)², et des révélations parfois tardives (cf. la publication en janvier 2021 de *La Familia grande* par Camille Kouchner, éd. du Seuil) peuvent expliquer en partie cette progression surtout à partir de 2016.



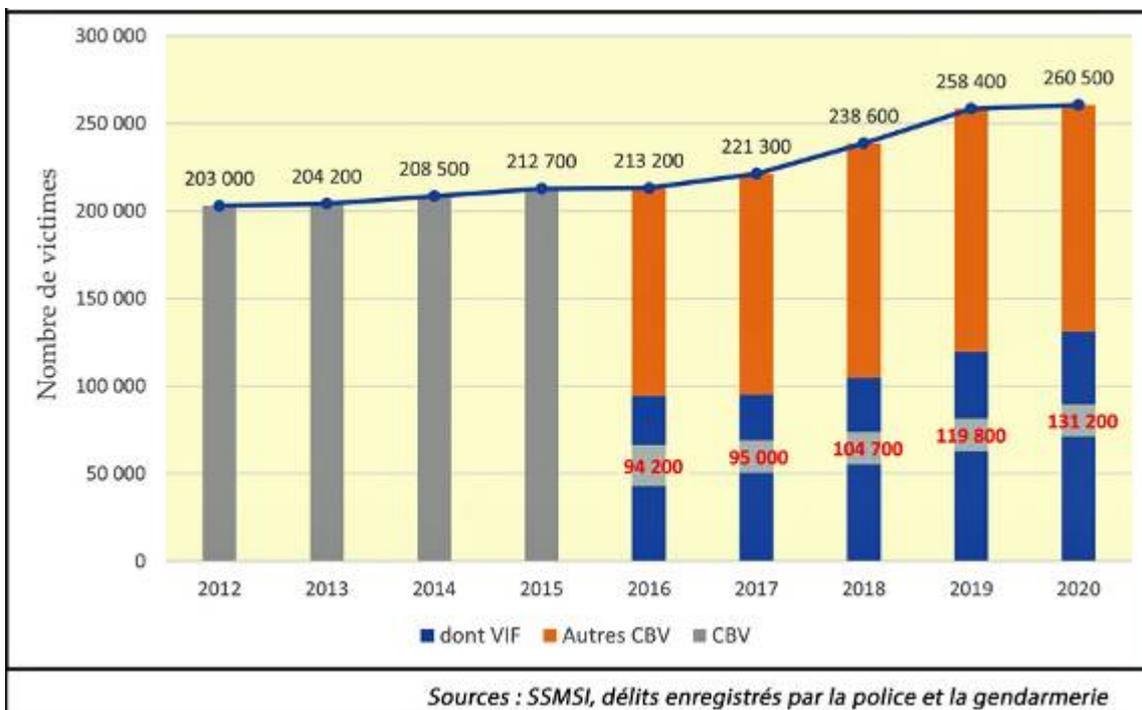
Lecture : en 2020, sur 1 000 femmes âgées de 15 à 17 ans, trois au moins ont déposé plainte pour violence sexuelle, alors que pour 1 000 hommes ce taux est de 0,2 aux mêmes âges, etc.

² #MeToo / <https://metoomvmt.org/>

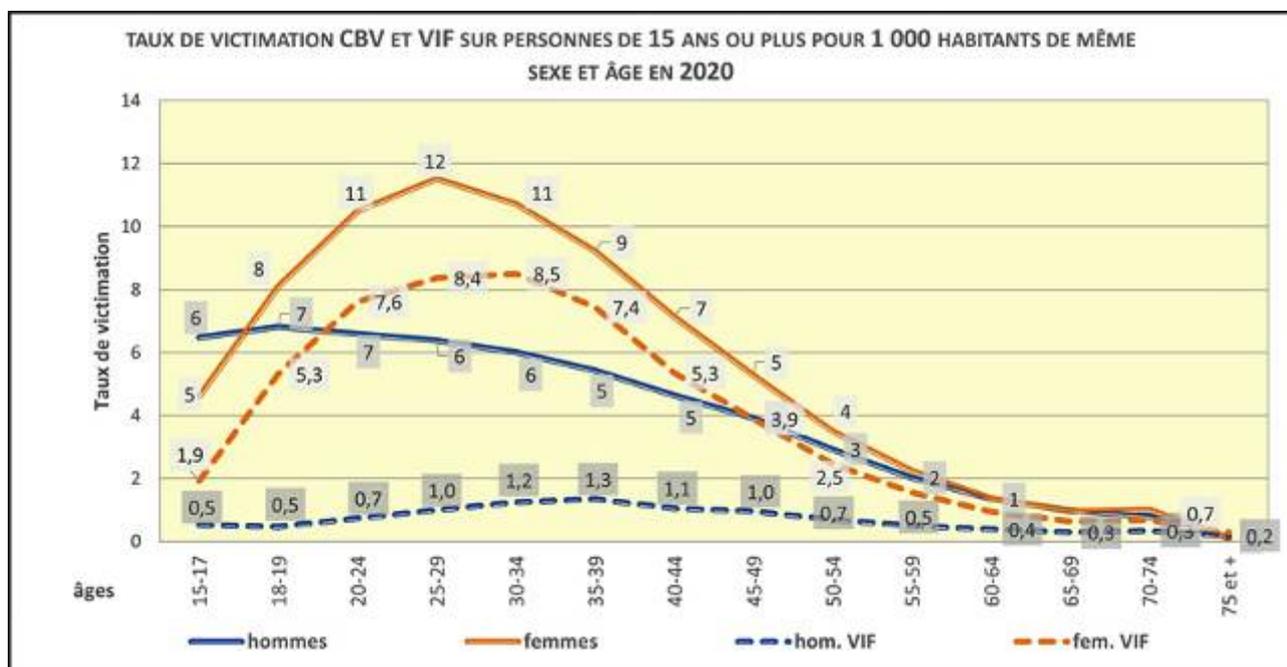
Les hommes n'atteignent pas le taux de un pour 1 000, quel que soit leur âge. Leur pic est de 0,4 entre 5 et 9 ans, alors que celui des femmes est de 3,3 entre 15 et 17 ans.

Coups et blessures volontaires (CBV) sur personnes de 15 ans et plus, et part de violences intrafamiliales (VIF)

Les données SSMSI distinguent les violences intrafamiliales seulement depuis 2016.



Les actes de violence intrafamiliale ont progressé de 39 % entre 2016 et 2020, surtout depuis 2018. Les campagnes de sensibilisation, type "[Balance ton porc](#)"³ (mouvement créé en 2015), en sont sans doute l'une des raisons.



Il peut paraître étonnant que les personnes de moins de 15 ans n'apparaissent pas dans ce décompte, alors que les actes de maltraitance à enfant ne sont pas rares. L'une des raisons est sans doute que les actes de maltraitance à enfant ne donnent généralement pas lieu à plainte mais à signalement directement auprès

³ Balance ton porc / <https://www.balancetonporc.com/>

du procureur qui décide, s'il y a lieu, de déclencher une enquête de police. [cf. "données statistiques sur les violences envers les enfants" | [Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)]

Les femmes sont très majoritairement les victimes des CBV et des VIF, avec un pic de 12 pour 1 000 entre 25 et 29 ans (écart de +5 points avec les hommes), et un pic VIF de 8,5 entre 30 et 34 ans. Les maximas pour les hommes sont de 7 en CBV et de 1,3 en VIF.

Progression des plaintes pour violences physiques et des taux de victimation	+ ou - 2012-2020	taux pour 1 000		
		2012	2016	2020
violences sexuelles sur ensemble de la population	+104 %	0,4	0,5	0,8
Coups, blessures volontaires sur personnes de 15 ans et +	+28 %	3,8	4	4,9
dont violences intrafamiliales sur personnes de 15 ans et +	+39 %	NC	1,8	2,5

Mises en cause pour violences physiques

« Police et gendarmerie sont chargées, quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité du Procureur de la République. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est "mise en cause". C'est la justice qui déterminera ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête judiciaire menée par les forces de sécurité. » [Insécurité et délinquance en 2020 : [bilan statistique](#) | SSMIS]⁴

- **Violences sexuelle** : 27 930 personnes mises en cause en 2020, dont **97 % concernent des hommes** majoritairement âgés de plus de trente ans.
- **CBV et VIF** : 174 491 personnes mises en cause en 2020, 67% d'entre elles ont entre 18 et 44 ans, **85 % sont des hommes**.

Que nous disent l'ensemble de ces taux "violences physiques", comment les interpréter ? Une victime de violence sexuelle sur une population de 1 000 personnes, c'est déjà une de trop, c'est certainement la première chose à se dire... Ces chiffres sont aussi d'une grande froideur. Ils ne disent rien en effet de la souffrance des victimes ; ils ne disent rien du désarroi de leur entourage familial et amical. Ils ne disent rien de ce qui est entrepris ou non par les pouvoirs publics. Ils ne font pas état des luttes menées par de nombreuses associations et ONG. Malgré ce non-dit, il est cependant nécessaire de continuer à représenter ainsi cette délinquance, ne serait que pour en constater la progression, et "l'énorme" place occupée par des hommes comme auteurs de ces violences. Les témoignages des victimes, les procès, les livres et études... prennent alors toute leur importance pour rechercher ce que signifient ces violences et provoquer des prises de conscience collective. C'est d'une véritable révolution culturelle dont il est question. [cf. "La lutte contre les violences faites aux femmes : état des lieux"⁵ | [Vie publique](#) | novembre 2020 / "Violences intrafamiliales : quand les policiers apprennent les bons mots au bon moment" | [Le Monde](#) | 16 juillet 2021]

délinquance à l'égard des biens matériels

- Parmi de nombreux indicateurs, nous avons retenu ceux qui sont les plus évoqués dans les conversations des habitants de la résidence citée au début :
 - vols contre des personnes : sacs, portefeuilles, téléphones...
 - cambriolages de logements
 - vols de voitures
 - vols d'objets ou d'accessoires dans des voitures
 - dégradations et destructions volontaires

⁴ Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique | SSMIS https://gpthome69.files.wordpress.com/2021/05/insecurite-et-delinquance_bilan-2020_ssmis.pdf

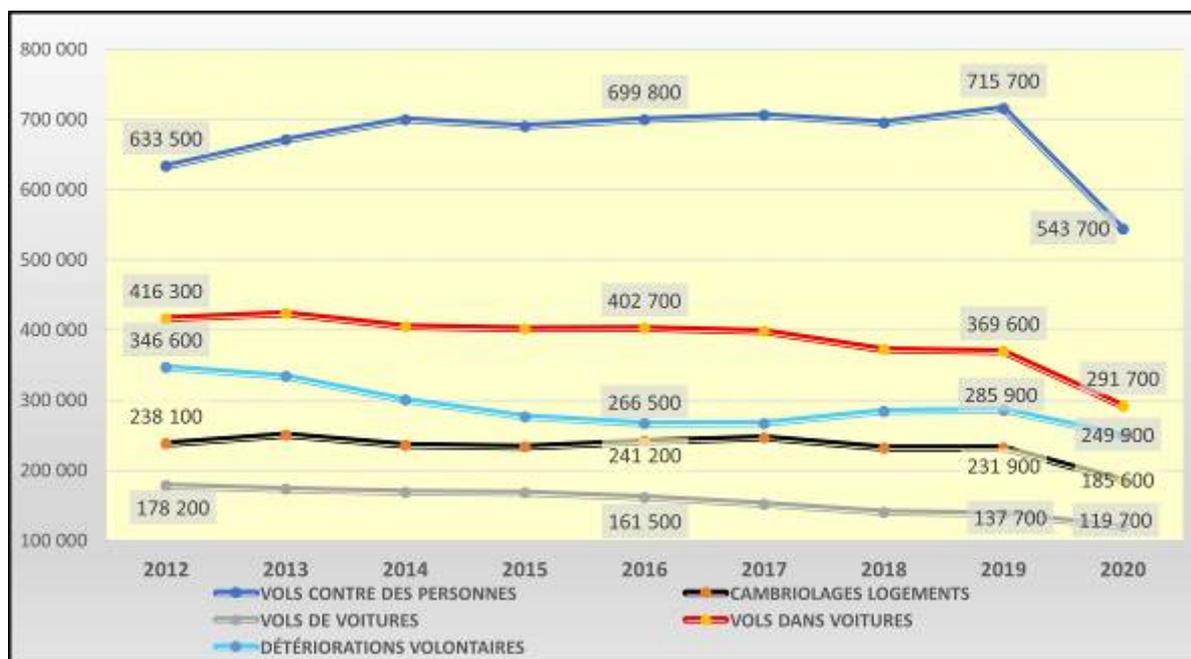
⁵ Violences faites aux femmes <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19593-la-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-etat-des-lieux>

Pour ces indicateurs, à l'exception des vols contre les personnes, c'est le nombre de **ménages** qui sert de référence. « *Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne* ». Les statistiques "ménages" datent du dernier recensement général de la population en 2016.

Nombre de ménages en France métropolitaine : 29,2 millions (+5 millions depuis 2000)

Nombre moyen de personnes par ménage : 2,2 (3,3 en 1960). 36 % des ménages ne comportent qu'une personne. [sources Insee]

Évolution de la délinquance à l'égard des biens matériels depuis 2012



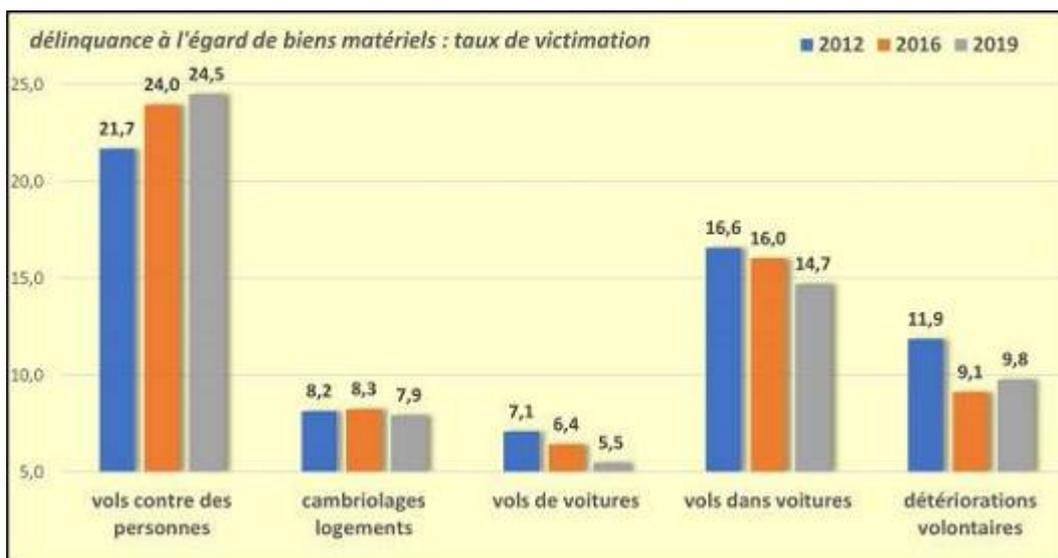
Entre 2019 et 2020 les paramètres : vols contre des personnes (-24 %), cambriolages (-20 %), vols de voitures particulières (-13 %), vols dans les véhicules (-18 %), dégradations volontaires (-13 %), ont subi des baisses importantes, le confinement covi19 en étant sans aucun doute la principale cause, ce qui fait que les résultats 2020 ne sont guère exploitables dans l'immédiat. En conséquence, 2019 est la dernière année de référence retenue pour les calculs des taux de victimation.

Depuis 2012 en France métropolitaine, la délinquance à l'égard des biens matériels apparaît plutôt stable avec une **tendance à une légère baisse générale** (-4 %), parfois même spectaculaire : -23 % pour les vols de voitures. Seuls les vols contre des personnes : portefeuilles, sacs, téléphones... progressent (+13 %), ils sont aussi nettement les plus nombreux.

Mises en cause pour vols en 2019	Total MC	% sur plaintes	part des hommes
vols contre des personnes (sacs, téléphones...)	56 542	8 %	77 %
cambriolages de logements	17 688	8 %	91 %
vols de voitures	9 657	7 %	94 %
vols dans voitures	14 337	4 %	95 %
dégradations volontaires	NC	NC	NC

Si les "mises en cause" paraissent peu élevées par rapport au nombre de plaintes, il est utile de rappeler qu'il ne s'agit pas d'inculpations relevant de la justice, une mise en cause étant décidée lors de l'enquête de la police ou de la gendarmerie. Notons également que cela concerne surtout des hommes.

taux de victimation délinquance à l'égard de biens matériels pour 1 000 personnes ou ménages



Tous les indicateurs concernent des ménages, à l'exception des vols contre les personnes

L'indicateur vols contre des personnes est le seul qui a vraiment progressé entre 2012 et 2019 (+13 %), alors que la délinquance concerne de moins en moins les voitures, celles-ci seraient-elles techniquement plus sécurisées ? Les vols d'accessoires de voiture arrivent en deuxième position, les pots d'échappement catalytiques sont très tendance en ce moment, à cause du rhodium, métal rare et cher, contenu en petite quantité dans ces pots.

Ces données pour l'ensemble de la population de la France métropolitaine, établissent une représentation générale qui mériterait d'être affinée département par département, voire quartier par quartier. Il semble en effet évident que les taux de victimation pour la population parisienne sont sans doute assez éloignés de ceux du département de la Creuse ! Aussi pour compléter, il est conseillé de se reporter **aux rapports**^{6 7} du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) [2019](#) et [2020](#).

En conclusion de cette première partie : les victimes pour l'ensemble des indicateurs retenus par le SSMSI représentent : **3,69 %** de l'ensemble de la population en France métropolitaine en 2012 / **3,72 %** en 2016 / **3,82 %** en 2019, valeurs relativement constantes avec des écarts minimes d'une année à l'autre (+0,13 entre 2012 et 2019). Est-ce plus qu'aux XX^e, XIX^e siècles et plus loin encore ? Nul n'est en mesure de vraiment le démontrer ! « *Retracer l'histoire du vol, c'est aussi redécouvrir l'histoire de la propriété, valeur majeure de notre époque. [...] L'histoire du vol, surtout, nous éclaire sur la société et sa morale. Les voleurs ont tour à tour été des ennemis d'une jeune République, des redresseurs de torts populaires... Ils peuvent fasciner tout à chacun au cinéma, mais effrayer une opinion publique qui se montrera sensible à des discours politiques favorables à une politique plus répressive* » [Guillaume Erner interrogeant l'historien Arnaud-Dominique Houte, "Biens ou bien : une histoire de la propriété" | [France Culture](#)⁸ | 17 juin 2021]

La première volerie
Que je fis dans ma vie
C'est d'avoir goupillé,
La bourse d'un...
Vous m'entendez ?
C'est d'avoir goupillé
La bourse d'un curé.

La plainte de Mandrin

Ainsi, vol et insécurité auraient des liens avec la propriété, et [Louis Mandrin](#) (1725-1735) n'est jamais très loin pour nous le rappeler, surtout en Région Auvergne-Rhône Alpes puisque c'est là où il exerçait.

Nous devons aussi admettre qu'il est difficile d'évaluer la portée réelle de ces résultats. Cependant leur fréquente utilisation politique peut conduire à éprouver un "**sentiment d'insécurité**", domaine du "ressenti" émotionnel, là où s'expriment les craintes, les peurs... que certains médias se chargent de relayer abondamment, la délinquance qui vient

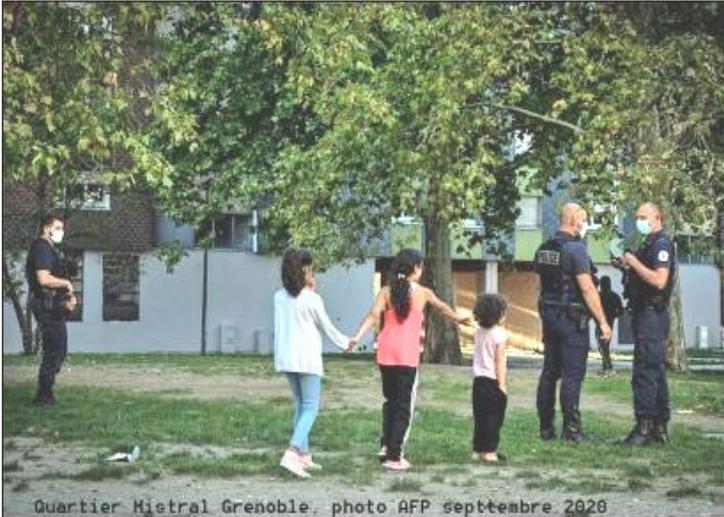
d'être évoquée n'en étant cependant pas le seul facteur, loin s'en faut.

⁶ rapport SSMSI 2019 / https://gpthome69.files.wordpress.com/2021/05/insecurite-et-delinquance_bilan-2019_ssmsi.pdf

⁷ rapport SSMSI 2020 / https://gpthome69.files.wordpress.com/2021/05/insecurite-et-delinquance_bilan-2020_ssmsi.pdf

⁸ France Culture : <https://www.franceculture.fr/emissions/linvitee-des-matins/biens-ou-bien-une-histoire-de-la-propriete-avec-arnaud-dominique-houte>

2. Le sentiment d'insécurité



Pour évoquer l'insécurité que l'on peut éprouver dans un quartier, cette photo mérite notre attention : trois policiers armés et revêtus d'un gilet pare-balle, ne font pas vraiment "police de proximité" ! Trois jeunes enfants, intrigués, ne sachant trop quelle attitude avoir ; la plus grande a un geste de protection à l'égard du plus jeune qui, les mains dans les poches, admire ? s'inquiète ? provoque ? Et, entre deux policiers, à distance, un adolescent, capuche sur la tête, attend en se demandant peut-être ce qui est en train de se tramer... Des enfants, un adolescent, des policiers, dans le quartier Mistral à Grenoble, s'observent, mais ne

semblent pas disposés à communiquer...

Ce quartier a mauvaise réputation : "Chicago à la française", dit-on pour signifier que tout y est possible et que l'insécurité y est grande. Mais depuis 2017 la municipalité de Grenoble a entrepris un vaste plan de réhabilitation, non pas en envisageant de le refermer sur lui-même, de l'isoler plus qu'il ne l'est déjà, mais au contraire en cherchant à « *Abattre les frontières encadrant le quartier, c'est l'objectif du projet urbain Mistral. À la fois géographiques, culturelles et symboliques, ces frontières fragmentent le lieu, qui présente pourtant des richesses exceptionnelles : des personnes venant de tous les horizons, une vie associative et des dynamiques solidaires denses* » [Ville de Grenoble]. Abattre des frontières, des murs symboliques..., c'est-à-dire tout le contraire de la tendance actuelle qui pousse à l'enclosure.

Laurent **Mucchielli** (sociologue, directeur de recherches au CNRS) explique ainsi le sentiment d'insécurité :

« Certes, les enquêtes montrent que le fait d'avoir été victime de quelque chose accroît logiquement la peur que cela recommence. Pour autant, elles montrent aussi que la majorité des personnes qui déclarent avoir parfois peur dans leur vie quotidienne déclarent également ne pas avoir été victimes de quoi que ce soit. Le sentiment d'insécurité exprime donc principalement autre chose que l'expérience de la victimation, il exprime d'abord une vulnérabilité. La peur est ainsi liée à l'âge (les personnes âgées ont davantage peur, même s'il ne leur est rien arrivé), au sexe (les femmes ont davantage peur que les hommes) et au niveau social (la précarité accroît la peur). Par ailleurs, les enquêtes montrent également que, s'agissant de leur quartier, la peur d'une partie de nos concitoyens est alimentée par ce qui leur apparaît comme des signes extérieurs de désordre et d'abandon : d'abord le bruit, la saleté, les tags, les dégradations, ensuite les regroupements de jeunes et la présence de drogue. [...]

À côté de l'étude des problèmes bien réels de délinquance et des risques très concrets de victimation, il faut donc reconnaître et analyser le sentiment d'insécurité comme une question à part entière ayant ses logiques propres. Les deux choses ne doivent être ni opposées ni confondues, mais prises en compte toutes les deux ». ["Vous avez dit sécurité ?" | éd. Champ social, 2012]

Cette peur conduirait-elle à ce que les émotions prennent le pas sur la raison ? "Les larmes feraient-elles loi ?" C'est ce que cherche à démontrer la journaliste (Le Monde diplomatique) Anne-Cécile **Robert** dans son livre *La Stratégie de l'émotion*⁹ [éd. Lux, 2018] : « Il suffit de taper "l'émotion est grande" sur un moteur de recherche pour voir défiler une infinité de nouvelles, du banal fait divers aux attentats ». Elle ne fait pas le procès de l'émotion, mais de son usage démesuré tout particulièrement par des médias, dont les chaînes de télé d'informations en continu donnant priorité aux faits divers parfois en direct, BFMTV en étant l'archétype. « L'émotion, omniprésente aujourd'hui dans les médias, notamment à la télévision qui fait se succéder devant nos yeux les conflits, les catastrophes et les agressions, pose des questions spécifiques. Et d'abord parce que l'émotion suspend d'emblée le raisonnement [...] En cela, et parce qu'elle repose sur une perception, elle semble se détourner de la rationalité constitutive de l'espace public comme espace de

⁹ La Stratégie de l'émotion / <https://www.franceculture.fr/emissions/le-journal-de-la-philo/le-journal-de-la-philo-du-mercredi-26-septembre-2018>

débat. » [Jean-François Tétu, *L'émotion dans les médias : dispositifs, formes et figures* | ENS éditions | 2004]¹⁰. L'abondance des images, primant sur l'analyse des faits, facilite l'identification émotive aux victimes devenant souvent des héros que l'on décore, glorifie brièvement... Et chacun peut se projeter, "cela aurait pu être moi !". L'analyse qui découle de tels événements a tendance à se réduire à des expressions dramatiques du genre : "plus jamais ça ! Racaille ; ces actes sont intolérables, inacceptables...", qui, répétées en boucle, aboutissent souvent à la production d'opinions politiques du type : "mais que font la police et la justice ?" Ou bien encore plus radicales : "Pas de peine plancher... il faut rétablir la peine de mort !". Et, suite au meurtre d'un jeune, Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de proclamer le 20 juin 2005 : « Dès demain, on va nettoyer au Karcher la cité des 4 000 (Courneuve). On y mettra les effectifs nécessaires et le temps qu'il faudra, mais ça sera nettoyé ! » [Libération, 21 mars 2018]. Il ne s'agit pas là de nettoyer quelques tags, mais de faire en sorte que la quartier soit débarrassé de "cette racaille" !

Mais que craignons-nous tant ? Pour le philosophe Michaël Foessel [*État de vigilance. Critique de la banalité sécuritaire* | éd. Les Bords de l'eau | 2010 et 2016¹¹] la peur « ne serait plus à l'origine d'un désir communautaire, d'une conduite collective, mais une invitation à faire sécession d'un monde jugé globalement pathogène ». Et il s'agirait alors d'apaiser "un dedans" en écartant toute menace extérieure, dont les comportements asociaux, certains jeunes, les immigrés..., et en adoptant un mode de vie défensif en territorialisant son espace de vie par des murs, des barrières... Cette peur est à l'origine des appels à la vigilance : « l'état de vigilance est à la fois entretenu et désiré. Il procède d'appels constants qui, de stations de métro aux rayons des supermarchés, ont envahi le champ social. devant la profusion des menaces : alimentaires, climatiques, économiques, terroristes », il est alors tentant de se recentrer sur la recherche d'un bien-être subjectif et hédoniste et d'en faire un projet politique dans lequel l'individuel prendrait le pas sur l'intérêt général.

Comment identifier nos préoccupations ? Depuis 2007, les enquêtes régulières (par échantillons représentatifs de 20 000 personnes) "*Cadre de vie et sécurité*"¹² (INSEE) font état de résultats très différents si les questions portent sur la société en général ou sur le lieu d'habitation.

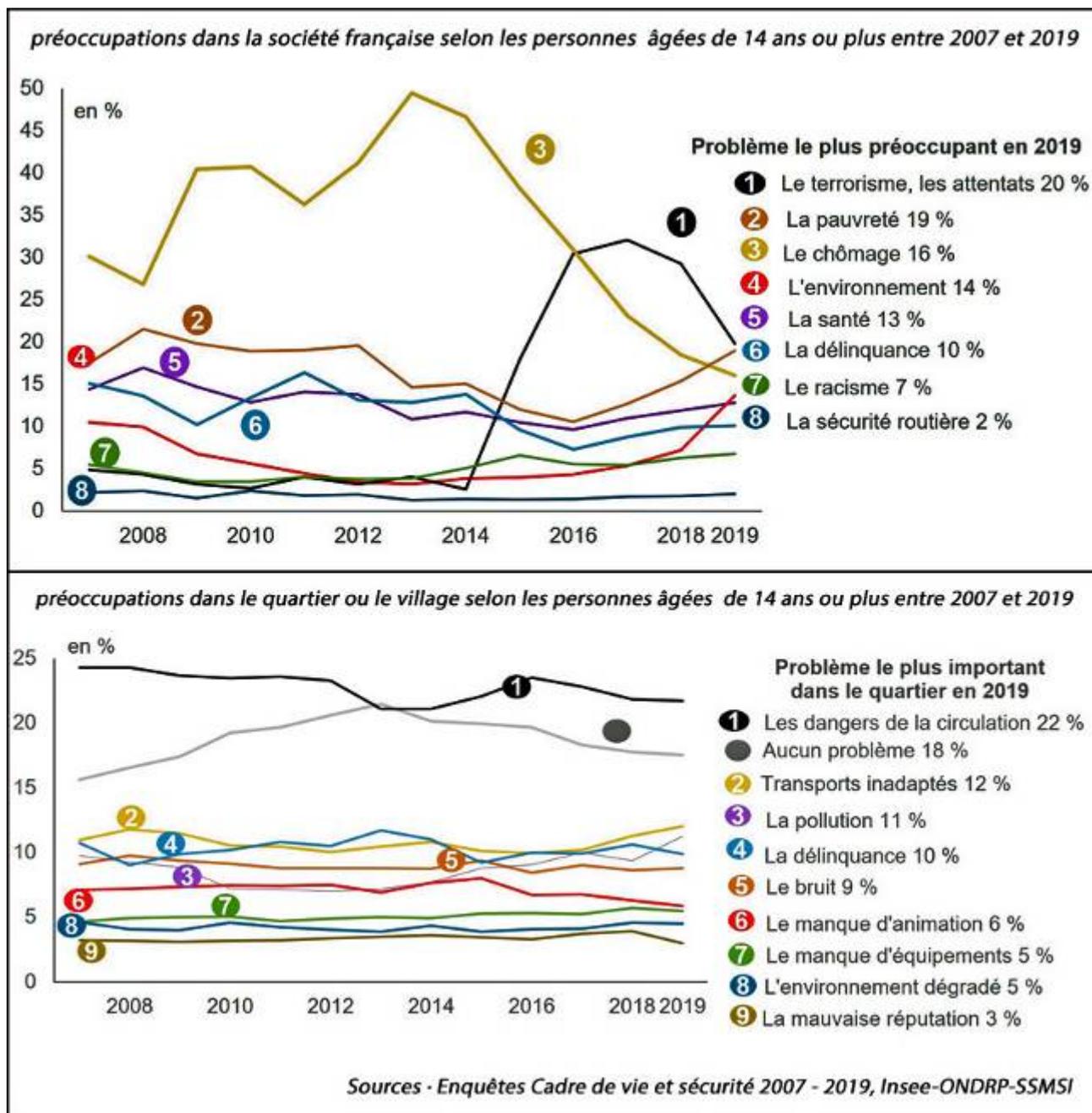


¹⁰ Jean-François Tétu, L'émotion dans les médias / https://gpthome69.files.wordpress.com/2021/06/emotions-dans-medias-tetu_ens-ed_2004.pdf

¹¹ Michaël Foessel, État de vigilance, notes de lecture / https://gpthome69.files.wordpress.com/2021/06/etat-de-vigilance_2010_foessel_notes-de-lecture_gtho.pdf

¹² Enquête de victimation - cadre de vie et sécurité, INSEE / <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1278/>

3. Préoccupations des habitants

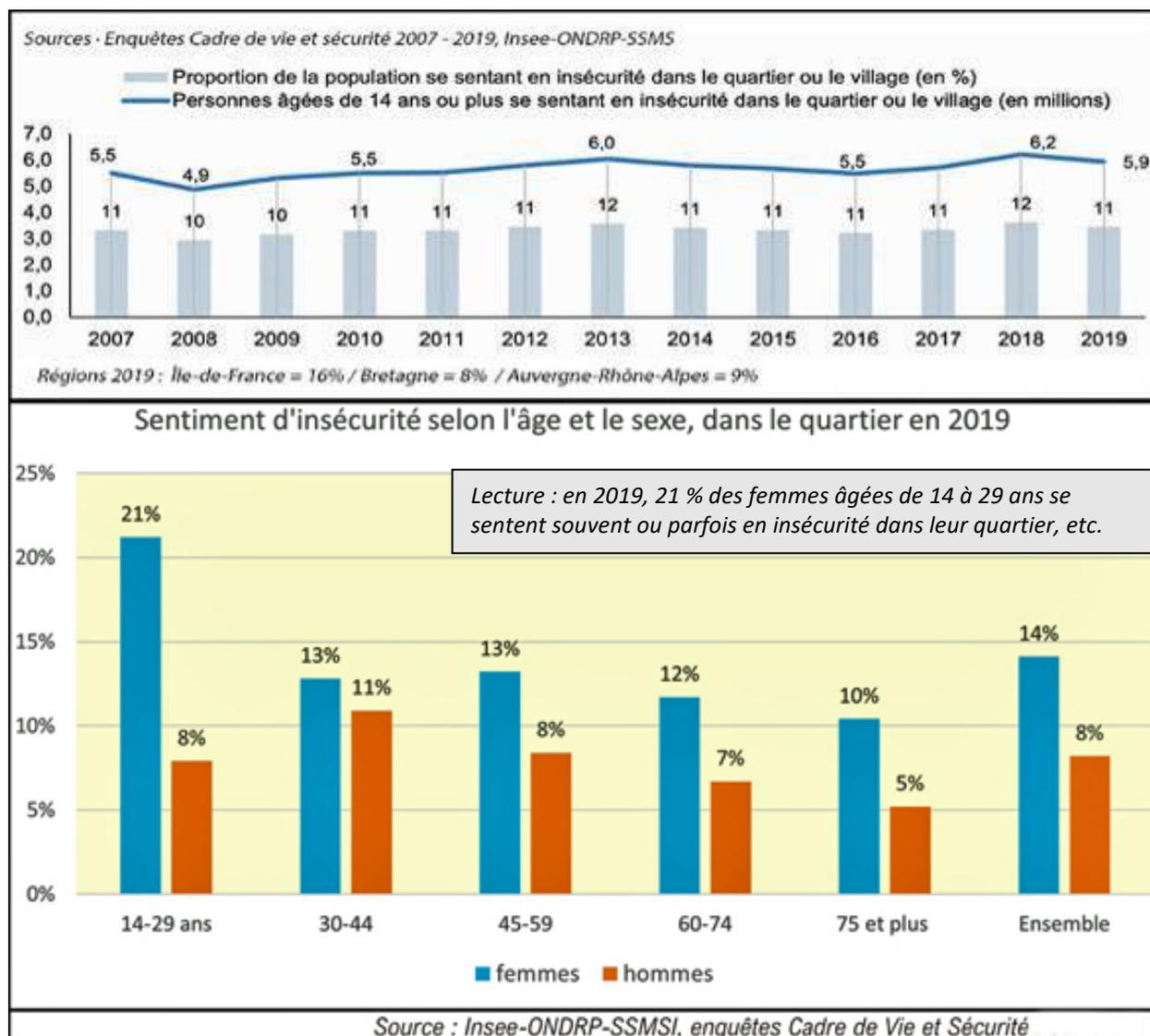


Dans la société française l'indicateur "terrorisme et attentats" a pris une grande ampleur à la suite des attentats de 2015, alors que le chômage était la plus importante préoccupation jusque-là. À partir de 2018, l'indicateur attentat perd de l'importance mais demeure légèrement en tête, alors que les courbes "pauvreté" et "environnement" progressent sensiblement. Notons que la "délinquance" n'est que la sixième des préoccupations avec 10 % d'intentions.

Sur le territoire d'un quartier ou d'un village les préoccupations paraissent plus en lien à la vie quotidienne, avec moins de sensibilité aux grands événements nationaux et aux enjeux politiques nationaux et internationaux. Seuls deux indicateurs sont communs : la délinquance (10 % également) et l'environnement auquel on peut ajouter la pollution (16 %, 14 % en société). Notons que 18 % des personnes interrogées ne ressentent aucun problème dans leur quartier ou village, ce résultat a toutefois baissé de six points entre 2007 et 2019.

Si le sentiment d'insécurité se fonde sur la plupart de ces préoccupations, quelle est son importance dans la population d'un quartier ou d'un village ?

Représentations du sentiment d'insécurité dans le quartier ou village

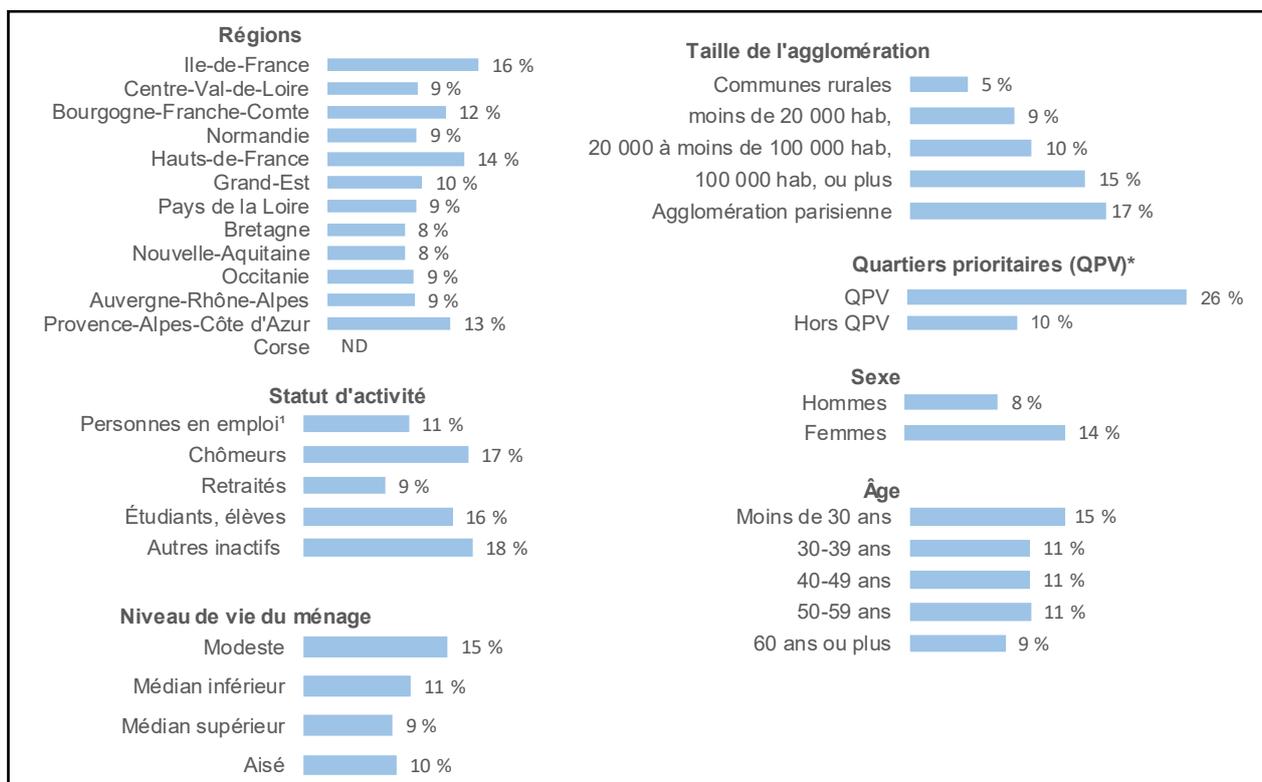


Avec une variation de $\pm 2\%$, le sentiment d'insécurité est quasi constant entre 2007 et 2019, et l'inégalité entre femmes et hommes est manifeste. Ainsi, ce sont les jeunes femmes (14-29 ans) qui l'éprouvent nettement le plus, même si elles ne sont pas directement victimes. Ce qui n'a rien de surprenant. Il suffit en effet d'interroger des femmes des tranches d'âges les plus concernées pour se rendre compte des craintes qu'elles peuvent éprouver dans les transports en commun, ou quand il s'agit de rentrer chez soi tardivement et seule, ou bien encore de porter des vêtements courts...

À la question « *Vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous pour des raisons de sécurité ?* », en 2019, la réponse est oui pour 17 % des femmes (22 % entre 14 et 29 ans, 21 % à 75 ans et plus) et pour seulement 4 % des hommes (7 % à 75 ans et plus). Pour l'ensemble l'écart entre femmes et hommes est de six points. Ces résultats confirment tout ce qui a été déjà évoqué sur cette grande inégalité entre femmes et hommes.

Le 11 % de 2019 étant une donnée générale, plusieurs variables apparaissent en fonction des critères retenus et permettent de la préciser.

Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village selon les caractéristiques socio-démographiques et les caractéristiques du lieu de résidence en 2019. Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité, Insee-ONDRP-SSMSI



En 2019, si l'on rapproche le résultat des victimes de faits délictueux enregistrés par la police et la gendarmerie, environ 2,5 millions de personnes, et celui du sentiment d'insécurité, environ 6 millions de personnes, l'écart est important. Ce sentiment peut se construire sur de l'information tronquée, des rumeurs et un ras-le-bol ressenti face à des actes souvent nommés incivilités : « *La vie quotidienne est en réalité faite d'agressivité verbale, de petits harcèlements, de petites dégradations, de petits vols, et non de meurtres, de viols ou de vols avec violence. Face à ces infractions du quotidien, souvent répétitives, de nombreux citoyens demeurent mécontents car ils ne trouvent généralement pas ou peu de réponse de la part des services publics de sécurité et de justice* » [Laurent Mucchielli, "L'insécurité un épouvantail électoral à déminer" [The Conversation](https://theconversation.com/linsecurite-un-epouvantail-electoral-a-deminer-132362) | 9 sept. 2020]¹³

Peut-on parvenir à débattre du sentiment d'insécurité ?

Comment expliquer que le sentiment d'insécurité puisse être déconnecté de l'évolution de la délinquance telle que mesurée par des statistiques qui font plutôt état d'une grande stabilité du nombre d'actes délictueux, du moins pour ceux à l'égard des biens matériels ? Les réponses sont loin d'être simples !

Imaginons une "rencontre-débat" sur le thème de l'insécurité, organisée par un centre social. Gros succès ! La députée et le maire ne pouvant manquer une telle réunion, sont bien là... L'un des animateurs introduit le sujet en présentant quelques données chiffrées, puis invite Madame la députée à prendre la parole. Celle-ci remercie chaleureusement les organisateurs qui "osent aborder un sujet d'actualité difficile", mais elle est là d'abord pour être à l'écoute ; le maire fait un copier-coller de ce propos. Les animateurs ne peuvent donc faire autrement que d'inviter l'ensemble des participants à prendre la parole en souhaitant que soient évoquées des situations vécues. Ce qui provoque un véritable déferlement de témoignages : "j'ai été victime de...", "mon voisin a subi...", "j'ai appris que...", "j'ai été très mal reçue à la gendarmerie, c'est à peine s'ils ont voulu enregistrer ma plainte...", "au tribunal, les juges se sont contentés de faire la leçon aux agresseurs...". L'un des animateur tente, non sans mal, de tout inscrire sur un tableau, les élus

¹³ Laurent Mucchielli, "L'insécurité un épouvantail électoral à déminer" / <https://theconversation.com/linsecurite-un-epouvantail-electoral-a-deminer-132362>

prennent des notes... La tension monte... Et puis du fond de la salle, une femme demande la parole et déclare : *“je vis seule avec deux enfants, et mon fils de 16 ans vient d’être arrêté pour la deuxième fois pour vol avec violence à la sortie d’un lycée ; son éducateur ne sait plus trop que faire. Je suis à bout...”*. Grand silence dans la salle, chacun se rendant peut-être compte que cette femme est aussi victime d’une situation complexe qu’elle ne peut maîtriser à elle seule. Ce témoignage ramène un peu de calme, ce dont profite la députée qui s’empare d’un micro : *“Madame, je vous remercie pour votre témoignage et vous invite à prendre contact avec ma permanence. J’ai écouté attentivement, j’ai pris note de vos attentes et les transmettrai à l’Assemblée nationale”*. Et, à partir d’une fiche préparée par son conseiller en com, elle se lance : *“Oui la sécurité me préoccupe, c’est un grand sujet d’actualité... Nous avons déjà fait beaucoup et de nouvelles lois sont en préparation...”*, et de développer longuement ce cadre législatif. Le maire approuve et précise que *“la vidéo surveillance et la police municipale vont être renforcées, c’est inscrit au budget...”*. La rencontre se termine sur ces “bonnes” paroles, sont-elles rassurantes ? Il y a eu échange d’informations, certainement utiles, mais pas véritablement de débat et d’engagement à approfondir le sujet. Pourtant il arrive que cela se fasse, ainsi à Villeurbanne (69) où il convient de *« ne pas donner un sentiment d’impuissance, sinon il est impossible de construire avec les habitants. »* [Cédric **Van Styvendael**, maire]. *« Pour ce faire la municipalité a initié début juillet une “conférence citoyenne de consensus”. [...] L’initiative vise à associer habitants – une vingtaine tirés au sort, issus des conseils de quartier et des centres sociaux – et professionnels à l’élaboration de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville [...]. Cette coproduction doit déboucher sur une dizaine de propositions d’actions concrètes qui seront présentées aux Villeurbannais et que le conseil municipal intégrera totalement ou partiellement dans sa politique en matière de tranquillité publique. »* [Hervé **Pupier**, “Sécurité à Villeurbanne : une mairie de gauche en quête d’équilibre” | [Rue89Lyon](https://www.rue89lyon.fr/2021/07/05/securete-a-villeurbanne-une-mairie-de-gauche-en-quete-dequilibre/)¹⁴ | 5 juillet 2021]

Réduisons maintenant le champ de l’étude à l’échelle d’une résidence pour examiner comment “sécurité et sentiment d’insécurité” peuvent bouleverser l’histoire de cette résidence.

4. La “tentation” de clore

La résidence du Grillon, construite il y a 50 ans dans un parc arboré de sept hectares, comprend 314 logements dont une quarantaine en location. Ce qui représente environ 750 habitants (employés, cadres moyens, retraités), population relativement stable donc vieillissante. Sa bonne réputation est due à sa situation géographique au sud-ouest de la Métropole de Lyon, banlieue calme et verte avec de nombreux commerces et services à la personne à proximité, desservie correctement par les transports en commun. Historiquement elle se voulait ouverte, conviviale, multipliant les activités, les fêtes..., favorisant des cheminements piétonniers inter quartiers. Donc rien ne la prédisposait à se clore ; pourtant cette idée a fait son chemin et aujourd’hui une partie des copropriétaires entend la mettre en œuvre. Mais qu’en est-il plus précisément de l’insécurité dans cette résidence ?

Il est impossible d’obtenir auprès de la Gendarmerie des données sur le nombre de plaintes déposées par des habitants du Grillon. Bien que cette population ne puisse être considérée comme un échantillon représentatif, on peut cependant faire, à titre d’hypothèse, une estimation du nombre de délits “atteintes à des biens matériels” en 2019, en utilisant les taux des différents indicateurs. Ce qui donnerait avec une variable $\pm 0,5$: 2 vols contre des personnes / 2,5 cambriolages de logements / 2 vols de voitures / 4,5 vols dans voitures stationnées / 3 détériorations volontaires.

C’est une première indication toute relative. En revanche, deux témoignages d’habitants du Grillon en disent plus sur ce que des personnes peuvent ressentir dans ce qui est vécu comme une atteinte personnelle à son intégrité, à son bien matériel, à son bien-être...

Des témoins de l’insécurité

Monsieur X écrit le 25 avril 202 (extraits) : *« Je vous signale de nouvelles dégradations [...] (il s’agit de tags). Cela confirme, hélas, mes craintes [...], le vandalisme en appelle d’autres [...]. Je pense qu’il faudrait signaler ce problème en Gendarmerie et déposer plainte. En effet, je ramasse fréquemment de nombreux objets témoins d’une activité nocturne triste et décadente : innombrables mégots, bouteilles d’alcool, cannettes,*

¹⁴ Sécurité à Villeurbanne / <https://www.rue89lyon.fr/2021/07/05/securete-a-villeurbanne-une-mairie-de-gauche-en-quete-dequilibre/>

objets brûlés, bouteille de protoxyde d'azote. Je fatigue de ce ménage quotidien et je n'accepte pas la présence d'une "salle de shoot" en plein air dans ma résidence ».

Monsieur Y s'adresse le 13 mai 2021 aux rédacteurs de la note qu'il mentionne : « *Faisant suite à la note d'info "LE GRILLON DISCUTE" (note à propos du projet "contrôle des accès à la résidence"¹⁵, affichée dans tous les bâtiments), alors oui discutons sans filtre et ouvertement. [...] Voilà une fois de plus une incivilité dû à des personnes venues de... l'extérieur (parfois une bonne douzaine qui squatte jusqu'à 3 heures du matin le terrain de pétanque, qui parlent à voix haute, et musique sans aucune modération. Ils nous ont laissé comme... cadeaux : deux chaises, masques usagés, cannettes, bouteilles, papiers, sacs de fastfood. Cela n'est qu'un exemple car nous subissons cela presque... AU QUOTIDIEN !!! Est-ce que notre gardien est payé pour enlever tous ces déchets, n'a-t-il pas autre chose à faire dans cette vaste copro ? Je pense qu'un grand nombre de personnes résidant dans des bâtiments éloignés ne se rendent PAS DU TOUT compte de ce qui se passe réellement dans la résidence. À un moment donné il faut savoir être TRÈS RÉALISTE, car il ne faut pas perdre de vue que dans cette même résidence il y a eu : dégradations, vols et incendies de voitures, cambriolages d'appartements en plein jour, altercation musclée devant un bâtiment, vol d'un scooter récemment, etc. [...] Il ne faut pas se leurrer, se mentir, se raconter des histoires et voir cette TRISTE RÉALITÉ BIEN EN FACE, et ne pas rester ancré à... 51 ans en arrière, car bien des choses ont changé depuis [...] Nous sommes confrontés à un MONDE BIEN RÉEL et des personnes en prennent PLEINEMENT CONSCIENCE. [...] Je lis les commentaires de certaines personnes concernant l'entraide, la solidarité, le soutien, l'aide, la tolérance, la compréhension, le respect, la bienveillance.... oui, oui tout cela est très beau à lire et je pense que tout cela à bien existé mais bien AVANT [...] » (extraits)*

Si ces deux témoignages ne reflètent certainement pas une tendance générale dans la résidence, ils traduisent cependant dans leur radicalité, un mal-à vivre certains problèmes, certes ne datant pas d'aujourd'hui loin s'en faut, mais que l'on ne sait comment aborder, sinon en projetant de contrôler les accès à la résidence, solution présentée comme la seule permettant de retrouver une tranquillité qui serait perdue.

Le droit absolu de se clore

Il apparaît de plus en plus clairement que la fermeture résidentielle répond à un but de sécurisation de l'espace de proximité. Et le droit de se clore est "absolu", puisque lié au droit de propriété tout aussi absolu : « *La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.* » [article 17 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789]. Dans la continuité de ce droit le Code civil définit que : « *La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue* » [article 544]". Et ce même code précise dans son article 647 que « *Tout propriétaire peut clore son héritage, sauf l'exception portée en l'article 682 : Le propriétaire dont les fonds sont enclavés et qui n'a sur la voie publique aucune issue, ou qu'une issue insuffisante, soit pour l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale de sa propriété, soit pour la réalisation d'opérations de construction ou de lotissement, est fondé à réclamer sur les fonds de ses voisins un passage suffisant pour assurer la desserte complète de ses fonds, à charge d'une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut occasionner* ». Cette restriction se nomme "servitude de passage", celle-ci ne peut en aucun s'appliquer à la résidence du Grillon.

Donc, mise à part une servitude dûment enregistrée, rien en droit ne peut s'opposer à une fermeture, ce qui favorise les copropriétaires d'une résidence voulant clore leurs fonds. Les enclosures a posteriori de la construction, ce serait le cas au Grillon, « *étant directement issues de la volonté des assemblées de propriétaires, supposent un ensemble de motivations. Si la sécurité est le plus souvent mise en avant, c'est davantage un désir de tranquillité qui ressort de l'observation de terrain. La sécurité recouvre en fait la volonté de maîtriser son environnement proche afin de gommer toute situation d'imprévu non désirée [...]* La clôture introduit un partage physique de l'espace, surtout lorsqu'elle est implantée volontairement dans des ensembles jusque-là ouverts. Elle redéfinit un dedans et un dehors, des admis et des "exclus" » [Julien

¹⁵ note à propos du projet "contrôle des accès à la résidence" / https://gpthome69.files.wordpress.com/2021/06/grillon-discute_3.pdf

Dario, *“Géographie d’une ville fragmentée. Morphogenèse, gouvernance des voies et impacts de la fermeture résidentielle à Marseille”* | [Thèse de doctorat en géographie](#) | Université Aix-Marseille, 2019]

Dans l’hypothèse où le projet de fermeture du Grillon aboutirait, les “exclus” seraient des habitants d’autres quartiers ayant pour habitude d’emprunter à pied les voies privées de la résidence pour accéder plus rapidement à différents services de proximité, dont des écoles, alors que le trajet “normal”, deux fois plus long, passe par une grande avenue fortement chargée en circulation automobile.

Cette **“tolérance de passage”** cinquantenaire pourrait-elle être considérée comme une **“coutume”** ? « *La coutume est une règle issue d'un usage général et prolongé et de la croyance en l'existence d'une sanction à l'observation de cet usage. Elle constitue une source du droit, à condition de ne pas aller à l'encontre de la loi. Pour exister, une coutume doit comprendre d'une part, un élément matériel : cela consiste en l'usage prolongé, constant et durable d'une pratique, de la répétition continue d'une série d'actes ou de faits qui révèlent une façon d'agir commune à tout un milieu considéré. D'autre part un élément psychologique : sentiment partagé du caractère juridique de la règle coutumière. En effet, l'usage doit être perçu comme un comportement obligatoire par l'opinion commune. Les personnes appliquant cette coutume doivent avoir le sentiment d'agir en vertu d'une règle juridique.* » [Dalloz, [fiche d'orientation “coutume”](#) | avril 2021]. Cette définition permettrait-elle d’aller à l’encontre d’un projet de fermeture de résidence ? Il ne semble pas puisque la coutume ne peut contredire la loi, et dans le cas présent la propriété fait loi !

Julien **Dario** (op.cit.) a noté dans son enquête à Marseille, que « *La coupure introduite par le portail peut apparaître comme un acte “hostile” et porteur d’un sentiment d’injustice spatiale [...] La réaction des habitants dépend toutefois en grande partie de la nature des équipements affectés par les détours. [...] La fermeture paraît d’autant plus “injuste” que ces espaces sont pour la plupart utilisés depuis des années, voire des décennies, sans préoccupation liée au statut véritable des sols. [...] Lorsque la fermeture porte atteinte à l’accès à des points dont l’utilité est principalement fonctionnelle, on observe des plaintes extérieures* ». Ce fut le cas par exemple pour la résidence Coin-Joli à Marseille qui, tant qu’elle ne fut pas fermée, permettait à des enfants d’autres résidences, un accès rapide et sécurisé à l’école du quartier. La fermeture a supprimé cette tolérance, provoquant de vives réactions des parents d’élèves qui manifestèrent, *“Coin Joli, coin banni !”* et... dont les requêtes en référé furent rejetées par deux fois : en 2014, puis en 2017, le tribunal estimant que *“les requérants se prévalent de leur seule qualité de voisins du lotissement et de parents d’élèves des établissements scolaires du Coin-Joli, situés à proximité et à l’extérieur du lotissement”* alors que *“les voies dont la clôture a été décidée sont des voies privées”*. Le jugement affirme donc que les requérants ne sont donc pas légitimes pour contester les décisions de l’association syndicale autorisée (ASA) de clôturer le lotissement. » [Marsactu, Marseille | [quatre articles](#)].

À l’évidence le droit de propriété, absolu et sacralisé, favorise tout projet de fermeture d’une résidence et la jurisprudence en la matière le confirme : « *un simple souci de commodité et de convenance ne suffisent pas à justifier une tolérance de passage* ». Resterait aux opposants de tenter de prouver qu’une pratique coutumière de plusieurs décennies pourrait relever de l’intérêt général pour certains usages, cheminements piétonniers par exemple. Il s’agirait alors de donner l’avantage aux piétons tout en se préservant des voitures : « *Certaines pratiques simples comme le trajet à pied vers un commerce, un arrêt de transport en commun... sont rendues plus difficiles. [...] Les piétons, les cyclistes, plus que les automobilistes, ont généralement des itinéraires préférentiels liés à la qualité des aménagements (trottoirs, aménités paysagères, importance de la fréquentation par les voitures...), ou encore à la longueur du trajet* » [Julien **Dario**, op.cit.]

Retrait résidentiel ou ouverture ?

À défaut du droit, que reste-t-il aux opposants à une fermeture de résidence, sinon leur bon sens ? Mais suffit-il pour aller à l’encontre d’une *“dynamique de retrait résidentiel”* ? Ainsi à Marseille, en 10 ans, les résidences fermées sont passées de 750 en 2000 à environ 1 550 en 2010 [Julien **Dario**, op.cit.]. Les promoteurs immobiliers sont bien conscients de cette dynamique et la fermeture est devenue un produit d’appel avec valorisation des prix de vente, que ce soit pour du neuf ou pour des résidences clôturer à postériori. Et, toute situation conduisant à des extrêmes, des promoteurs parviennent même à développer en France les étonnants *“gated communities”* d’inspiration américaine, ou *“communautés fermées”*, et même très fermées ! Ces enclaves résidentielles (une cinquantaine en France) hautement sécurisées avec prolifération de murs d’enceinte, barrières, caméras, gardes permanents chargés du contrôle des entrées,

bénéficient généralement de parcs de plusieurs hectares avec de nombreux équipements pour les loisirs des résidents et de leurs invités. Tout cela a bien entendu un prix, nécessitant des revenus à la hauteur, il est alors question de “ségrégation spatiale” : « *Autant, voire plus que la montée d’une peur de l’autre ou d’un sentiment d’insécurité, les gated communities traduisent l’éclatement spatial des lieux de la vie quotidienne et le fait que le quartier n’est plus que rarement le principal lieu de vie des citoyens* ». [Éric Charmes, “[Les Gated Communities : des ghettos de riches ?](#)”¹⁶ | La Vie des idées | 29 mars 2011]. Comme illustration, je propose de parcourir un reportage de Reporterre : “[On a beau être enfermé, on n’est pas protégé](#)”¹⁷ | 2 février 2015, qui évoque la résidence “Les Bois du Cerf” à Étiolles (91) où demeurent 700 habitants (1/5^e de la population d’Étiolles) dans un parc clôturé de 42 hectares.

Si la résidence du Grillon compte à peu près le même nombre d’habitants qu’aux Bois du Cerf, la comparaison s’arrête là, car si elle envisage de se clore, elle n’ira pas jusqu’à mettre des vigiles aux différentes entrées, elle n’en a déjà pas les moyens ! Son projet, actuellement en discussion, consisterait à placer deux portails et plusieurs portillons aux différentes entrées, ce qui remet en cause des cheminements piétons inter-quartiers utilisant des voies privées de la résidence. Pour l’instant une vingtaine de copropriétaires ont fait savoir publiquement qu’ils étaient opposés à ce projet, en mettant en avant : l’histoire du Grillon faite de coopération, de tolérance, de relations de bon voisinage et les coûts d’installation et de maintenance estimés élevés. Pour certains de ces opposants, il s’agirait, tout en se préservant des voitures non-résidentes, de donner l’avantage aux piétons en ne fermant pas les voies des cheminements piétonniers sinon par des chicanes.

Pendant un siècle toute la vie urbaine a été conçue en grande partie autour de la voiture et ses chroniques pollutions : gaz à effet de serre, bruit, artificialisation des sols... Depuis le début du XXI^e, un changement de modèle dans les politiques publiques des transports et déplacements tend peu à peu à donner moins de place à la voiture individuelle en favorisant les transports en commun, la bicyclette et... la marche à pied ! Serait-il trop demandé de préserver et de développer des itinéraires piétonniers, même si ceux-ci empruntent des voies privées ?

Conclusion

Le discours sécuritaire se construit en continu médiatique surtout à partir des données de la délinquance qui se manifeste dans la vie quotidienne, alors qu’il ne s’agit pas de la principale préoccupation de la population française métropolitaine. Sans tenir compte de la chute spectaculaire des atteintes aux biens matériels observée en 2020 pour cause de covid19, nous avons constaté entre 2012 et 2019 une relative stabilité des plaintes enregistrées, sauf pour les actes de violences physiques (+104 % pour les viols et +39% pour les violences intra familiales). Celles-ci sortent peu à peu du silence grâce à l’action de plusieurs mouvements incitant les victimes de viols, de coups et blessures, très majoritairement des femmes, à porter plainte.

Dans cette réalité de la délinquance, les hommes tiennent vraiment une place à part ; en effet, s’ils peuvent être victimes, ils sont surtout repérables comme auteurs des actes délictueux, tout particulièrement dans le cas des violences physiques. Et c’est toute la culture du “mâle dominant” qui est ainsi mise en évidence, avec toutes les grandes inégalités qui en résultent.

Actuellement certains projets politiques sur la sécurité se construisent essentiellement à partir des données de cette délinquance. Mais quand on examine les préoccupations de la population française dans son rapport à la vie en société et à la vie dans les quartiers ou villages, cette délinquance ne représente que 10 % des préoccupations (en 6^e rang pour la société et 4^e pour le quartier) ; il n’est donc pas possible d’en faire la seule cause du sentiment d’insécurité.

Ce sentiment est le domaine de l’irrationnel issu des peurs et des craintes que chacun peut éprouver plus ou moins intensément en fonction de son âge, de son sexe, de ses origines, de son milieu social... En France métropolitaine, il serait partagé par 11 % de la population (14 ans et plus) là où elle demeure, avec de variations importantes selon les caractéristiques socio-démographiques retenues. Ce résultat, quasi permanent depuis plusieurs années, est jugé fiable ; et, à titre d’hypothèse, il serait perçu comme élevé,

¹⁶ Les Gated Communities : des ghettos de riches ? <https://gpthome69.files.wordpress.com/2021/06/gated-communities-vies-des-idees-2011.pdf>

¹⁷ Les Bois du Cerf, reportage : <https://reporterre.net/On-a-beau-etre-enferme-on-n-est>

puisqu'il conduirait, en vertu du droit absolu de propriété, à la "tentation de clore" son espace d'habitation pour se protéger de toutes agressions, intrusions, actes d'incivilité... Et des jeunes, souvent cités comme en étant les auteurs, deviennent une "racaille" insupportable. Cette hypothèse serait à vérifier plus avant par enquête avec des moyens conséquents.

Dans une recherche de sécurité et de tranquillité, Nimby -*"pas dans mon arrière-cour"* - fait son effet : pas de jeunes non-résidents venant jouer aux boules ou s'asseoir sur un banc, pas de pique-niques sur les pelouses, pas de classes d'enfants traversant une propriété privée et considérées comme dérangeantes... Ainsi, "Touche pas à ma résidence" peut conduire des propriétaires à envisager de protéger leur bien en le clôturant, quitte à remettre en cause des usages coutumiers de bon voisinage avec d'autres résidences ou quartiers, les cheminements piétonniers par voies privées étant le plus fréquent de ces usages institués généralement par accord tacite.

Ces copropriétaires sont dans leur droit le plus absolu, sous réserve que leur projet de fermeture respecte les normes en vigueur : hauteur limitée des clôtures ou des murs, pas de fil barbelé ou électrifié... Et rien en droit ne permet d'aller à l'encontre d'un tel projet. Il ne reste aux éventuels opposants que leur conviction pour parvenir à démontrer que s'enfermer n'est pas la meilleure des solutions pour traiter du sentiment d'insécurité, dont les racines semblent aller bien au-delà d'une simple approche chiffrée de la délinquance.

Les données statistiques sont utiles pour mettre en évidence des réalités profondément inégalitaires, en particulier quand il s'agit des relations entre les hommes et les femmes, cette étude l'ayant souligné à plusieurs reprises. Reste à faire un bon usage de ces données, c'est-à-dire ne pas se contenter de les utiliser pour justifier d'intentions politiques traduites dans une accumulation de lois ou règlements se voulant rassurants, mais pouvant limiter les libertés. Les médias, les chaînes de télévision tout particulièrement, ont aussi une part de responsabilité dans la manière dont ils évoquent des événements dramatiques en privilégiant des images "chocs" qui peuvent certes émouvoir, mais qu'en reste-t-il si elles ne s'inscrivent pas dans une analyse plus globale ? L'histoire, la sociologie, la psychologie... peuvent alimenter utilement cette réflexion indispensable, mais les apports de ces sciences humaines sont-ils suffisamment utilisés et communiqués de façon compréhensible pour le grand public ?

Cette dernière interrogation est souhaitée provisoire...

Contact : gpthome07@orange.fr

